



ENEDIS extension de réseau

Par Dav007

Ma maison neuve se trouve à 41m du poteau électrique le plus proche. Lorsque j'ai acheté la parcelle, le vendeur avait fait préparer des fourreaux (aux normes) en tréfonds sous le chemin d'accès, depuis le domaine public, jusqu'à la parcelle en 2023. Travaux réalisés par une entreprise agréée.

Enedis ne veut pas reconnaître cette préparation pour tirer les câbles jusqu'à ma parcelle. Ils veulent repercer le chemin d'accès pour recommencer ce qui a été fait, sans avoir au préalable vérifié la conformité de ce qui existe et qui est récent (2023)... Je suis stupéfait de cette prise de position péremptoire d'Enedis qui me coûterait 3500 euros alors que la préparation existait quand j'ai acheté le terrain (notifié dans l'acte notarial).

Mon idée est de contacter l'entreprise qui a fait les travaux en 2023 et l'informer que Enedis ne reconnaît ni la réalisation, ni la conformité et que tout doit être refait?

Que puis-je faire ? J'ai l'impression d'être le dindon de la farce.

Merci pour vos éclairages et vos réponses.